

## AMENDEMENT A LA PROPOSITION DE CREDIT PR - 950

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le PR 950, présenté lors de la séance du 20 mars 2012 au Conseil municipal a été renvoyé en Commission des travaux le 2 mai 2012.

Depuis, le Conseil administratif de la Ville dans son extrait du 27 juin 2012 a accepté le principe de création d'un nouveau service regroupant le service des bâtiments et le service d'architecture.

Cette présente décision modifie les plans d'aménagement prévus à la rue du Tir 3, puisque l'actuel service des bâtiments ne pourra prendre possession des locaux, les surfaces à disposition étant insuffisantes. Il y aura donc une rocade à créer et ce sera un autre service de la Ville, actuellement au 25, rue du stand, qui viendra prendre place dans les quatre étages à disposition.

De ce fait, des modifications peuvent être apportées au projet de base, en réduisant le coût des travaux :

Les rotomats et leur alimentation électrique, ainsi que des renforts sous dalle resteront en place au 25, rue du stand, il n'y a plus lieu de les déplacer.

La salle de conférence de 60 personnes qui était envisagée au 25, rue du Stand ne sera pas créée, faute de place à disposition.

Compte-tenu de ce qui précède, l'estimation des coûts doit donc être révisée :

Nouveau projet de délibération I :

un crédit de 1'425'000 francs destiné à l'aménagement des niveaux 1, 2, 3 et 4 situés à la rue du Tir 3, parcelle N° 3186, feuille N° 4, commune de Genève, section Plainpalais, ainsi qu'aux espaces conséquemment libérés à la rue du Stand 25.

Nouveau projet de délibération II :

un crédit de 41'200 francs destiné à acquérir le mobilier complémentaire pour les locaux situés à la rue du Tir 3, parcelle N° 3186, feuille N° 4, commune de Genève, section Plainpalais, ainsi que pour les espaces conséquemment libérés à la rue du Stand 25.

Nouveau projet de délibération III :

un crédit de 29'000 francs destiné à la distribution informatique et à la téléphonie pour l'aménagement des niveaux 1, 2, 3 et 4 situés à la rue du Tir 3, parcelle N° 3186, feuille N° 4, commune de Genève, section Plainpalais, ainsi qu'aux espaces conséquemment libérés à la rue du Stand 25.

25 juin 2013  
*Remy P.*

Nouvelle estimation des coûts selon code CFC  
 NOUVEAU PROJET DE DELIBERATION I

CFCLibellé	Francs	Francs
<b>1 Travaux préparatoires</b>		<b>57'200</b>
112 Démolitions	57'200	
<b>2 Bâtiment</b>		<b>1'067'200</b>
211 Maçonnerie & béton armé	18'800	
224 Etanchéité	27'300	
222 Ferblanterie	1'400	
225 Coupe-feu	2'000	
230 Installations électriques	144'900	
Suppression du système d'onduleur		
Modification du réseau de distribution suite au changement du cloisonnement		
Mise en place d'un bus pour le contrôle de l'éclairage		
Vérification du réseau existant		
233 Lustrerie	4'600	
236 Installations à courant faible	65'600	
240 Ventilation	1'000	
245 Installation de conditionnement d'air	104'800	
Démontage de la production de froid à eau perdue		
Mise en place de 30 nouveaux ventilo-convecteurs branchés sur la production de froid de la rue du Stand 25		
250 Installations sanitaires	18'800	
271 Plâtrerie	26'000	
272 Serrurerie	142'400	
Tunnel extérieur entre la rue du Stand 25 et la rue du Tir 3		
273 Menuiseries	112'400	
275 Système de verrouillage	3'000	
276 Fermetures intérieures	46'700	
277 Cloisons mobiles et portes vitrées	135'500	
Démontage de cloisons existantes		
Création de nouvelles cloisons		
Remplacement des portes intérieures par des portes en verre		
281 Revêtements de sols	80'600	
283 Faux plafonds	17'300	
285 Peintures	73'200	
287 Nettoyages	11'200	
288 Jardinage	22'500	
292 Honoraires ingénieur civil	2'200	
296 Spécialistes	5'000	
<b>5 Frais secondaires</b>		<b>11'000</b>
524 Reproduction	11'000	
<b>6 Divers et imprévus</b>		<b>96'500</b>
Divers et imprévus	96'500	
<b>COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION HT</b>		<b>1'231'900</b>
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8 % appliquée sur les CFC 1 à 9		98'552
<b>COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION TTC</b>		<b>1'330'452</b>

<b>Frais administratifs et financiers</b>		<b>94'461</b>
---	--	---------------

Prestation du personnel pour les investissements (5 % du coût total de la construction TTC)	66'522	
--	--------	--

Fonds d'art contemporain 2 % du coût total de la construction + prestations du personnel pour les investissements	27'939	
---	--------	--

---

<b>COÛT GÉNÉRAL DE L'OPÉRATION TTC</b>		<b>1'424'913</b>
--	--	------------------

---

<b>ARRONDI A</b>		<b>1'425'000</b>
------------------	--	------------------

**Validité des coûts**

Les prix indiqués dans le chapitre "Estimation des coûts" sont ceux du mois de novembre 2011 et ne comprennent aucune variation.

### Valeurs statistiques

#### 3, rue du Tir

La surface brute des bureaux est de 720.8 m<sup>2</sup>.

Le coût global par m<sup>2</sup> est de TTC 1'420.30 francs le m<sup>2</sup> (CFC 2).

Le volume transformé est de 1'895 m<sup>3</sup>, ce qui situe le prix de ces aménagements à TTC 540.25 francs le m<sup>3</sup>.

#### 25, rue du Stand

La surface brute est de 183,9 m<sup>2</sup>.

Le coût global par m<sup>2</sup> est de TTC 700.55 francs le m<sup>2</sup> (CFC 2).

Le volume transformé est de 478 m<sup>3</sup>, ce qui situe le prix de cette transformation à TTC 269.50 francs le m<sup>3</sup>.

### Autorisation de construire

Ce projet de réaménagement devra faire l'objet d'une requête en autorisation de construire, dont les délais sont estimés à 5 mois.

### Délais

Les travaux pourront démarrer 2 mois après le vote du Conseil municipal et l'obtention de l'autorisation de construire et dureront 4 mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est juillet 2013.

### Référence au septième plan financier d'investissement

Cet objet n'est pas prévu au septième plan financier d'investissement 2012 – 2023.

### Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Etat locatif prévisionnel	247'438
Assurances	2'700
Eau	4'000
Electricité	1'700
Frais administratifs (honoraires de gérance)	9'600
Frais divers	500
Rente foncière	20'000
Entretien chaufferie	500
Entretien de l'immeuble	2'500
Travaux suite sinistres	300
Gros travaux dans l'immeuble	900
Contrats d'entretien périodique	4'500
Participation au fonds de rénovation	1'310
Salaire concierge	9'000

Charge financière annuelle sur 1'425'000 francs  
comprenant les intérêts au taux de 2.5 % et  
l'amortissement au moyen de 10 annuités

162'818

### Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le service des bâtiments.  
Le service de la gérance immobilière municipale est le bénéficiaire du crédit.

## Nouvelle estimation des coûts selon code CFC

### NOUVEAU PROJET DE DELIBERATION II

#### Acquisition de mobilier complémentaire

Le mobilier des services sera entièrement réutilisé. Un certain nombre de compléments sont néanmoins nécessaires, principalement pour la création d'un espace d'accueil, mais également pour couvrir de nouveaux besoins du service des bâtiments.

Les éléments de mobilier sont répartis en deux blocs, rue du Tir et rue du Stand :

Service des bâtiments 41'200

#### Mobilier standard :

4 bureaux en L (160/60 et 80 cm)

10 tables (150/75 cm)

24 chaises de conférence empilables

5 chaises de bureau

5 étagères de rangement (225/35 cm)

TOTAL : 41'200

---

**TOTAL DU CREDIT DEMANDE PROJET DE DELIBERATION II 41'200**

---

#### Installation du mobilier

La planification pour la mise en place du mobilier sera réalisée conjointement par la centrale municipale d'achat et d'impression, le service des bâtiments et l'adjudicataire.

#### Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre "Estimation des coûts" sont ceux du mois de novembre 2011 et ne comprennent aucune variation.

#### Référence au septième plan financier d'investissement

Cet objet n'est pas prévu au septième plan financier d'investissement 2012 – 2023.

#### Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Charge financière annuelle sur 41'200 francs  
comprenant les intérêts au taux de 2.5 % et  
l'amortissement au moyen de 8 annuités

5'746

### **Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre**

Le service gestionnaire est la centrale municipale d'achat et d'impression. Le service des bâtiments en est le bénéficiaire.

### **Estimation des coûts selon code CFC**

#### **NOUVEAU PROJET DE DELIBERATION III**

#### **Installations de la téléphonie et de l'informatique**

Il est prévu d'équiper les quatre étages de la rue du Tir 3 avec la même technologie que le 25, rue du Stand.

Une fibre optique partira du local informatique (rez) du 25, rue du Stand pour alimenter une armoire existante dans les locaux occupés par les agents de ville du 1, rue du Tir. La technique est équipée de racks et d'éléments actifs qui permettra de relier les quatre étages au réseau informatique et téléphonique de la Ville de Genève.

Installation du courant faible	17'000
Installation de nouveaux HUB Switch 48 ports	10'000
Installation d'antennes Wifi	2'000
<b>TOTAL</b>	<b>29'000</b>
<b>TOTAL DU CREDIT DEMANDE PROJET DE DELIBERATION III</b>	<b>29'000</b>

#### **Référence au septième plan financier d'investissement**

Cet objet n'est pas prévu au septième plan financier d'investissement 2012 – 2023.

#### **Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière**

Charge financière annuelle sur 29'000 francs  
comprenant les intérêts au taux de 2.5 % et  
l'amortissement au moyen de 5 annuités

6'242

### **Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre**

Le service gestionnaire du crédit informatique et téléphonique est la direction des systèmes d'information et de communication. Le service des bâtiments en est le bénéficiaire.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à approuver le projet de délibération amendé suivant :

## NOUVEAU PROJET DE DELIBERATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

**décide :**

**Article premier** - Il est ouvert au Conseil administratif d'un crédit de 1'425'000 francs destiné à l'aménagement des niveaux 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> étage situé à la rue du Tir 3, parcelle N° 3186, feuille N° 4, section de Plainpalais, ainsi qu'aux espaces conséquemment libérés à la rue du Stand 25

**Art. 2** – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1'425'000 francs.

**Art. 3.** - Un montant de 27'939 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

**Art. 4** - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.

## NOUVEAU PROJET DE DELIBERATION II

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

**décide :**

**Article premier.** - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 41'200 francs destiné à acquérir le mobilier complémentaire pour le déménagement du service des bâtiments, situé à la rue du Tir 3, parcelle N° 3186, feuille N° 4, section de Plainpalais, ainsi que pour les espaces conséquemment libérés à la rue du Stand 25.

**Art. 2.** - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 41'200 francs.

**Art. 3.** - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2021.

## PROJET DE DELIBERATION III

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide :

**Article premier.** - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 29'000 francs destiné à la distribution informatique et à la téléphonie pour l'aménagement des niveaux 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> étages situés à la rue du Tir 3, parcelle N° 3186, feuille N° 4, section de Plainpalais, ainsi qu'aux espaces conséquemment libérés à la rue du Stand 25.

**Art. 2.** - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 29'000 francs.

**Art. 3.** - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2018.